



Commune de TAIARAPU-EST



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	22/10/2021
Date d'affichage	22/10/2021
Date de séance	28/10/2021

L'an deux mille-vingt-un, le vingt-huit du mois d'Octobre à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION	
					POUR	CONTRE		
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	22	GARBUTT Hugo, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X			X		
Procuration	10	VIVISH Titaua, 2 <sup>ème</sup> Adjoint		X	Bruno LUCAS	X		
Absents	01	LENOIR Patricia, 3 <sup>ème</sup> Adjoint		X	Anthony JAMET	X		
Votants	32	TERAITETIA Annabella, 4 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
Pour	28	ZINGUERLET Jean-Marc, 5 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
Contre	00	DUFOUR Robert, 6 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
Abstention	04	FANAURA Saindy, 7 <sup>ème</sup> Adjoint		X	Hugo GARBUTT	X		
<p><b>Délibération N°55/2021/CTE</b></p> <p>Délibération s'engageant à obtenir les autorisations de passage amiables des propriétaires concernés par l'opération « rénovation des antennes et pose de compteurs individuels sur le réseau alimenté par la source Van Bastolaer » et à défaut à lancer la procédure visant à demander au haut-commissaire de la République d'instituer une servitude d'eau sur ces parcelles privées.</p> <p>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux</p>		PERRY Tarona, 8 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
		METUA Pierrot, 9 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale		X	Tarona PERRY	X		
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X		
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X			X		
		SIE Mario, Conseiller Municipal	X			X		
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X		
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal	X			X		
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale	X			X		
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal	X			X		
		PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Béatrice Omar	X		
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira		X	Willy CHUNG-SAO	X		
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale		X	Robert DUFOUR	X		
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X					X
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti	X			X		
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X				
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone	X					X
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale		X	Moroni TEKURIO			X
	RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X					X	
	GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X			X			
	MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller Municipal		X	Hérolf ATANI	X			
	ATANI Hérolf, Maire-Délégué de Pueu	X			X			
	TAEREA Vehiari, Conseiller Municipal		X	Mario SIE	X			

Formant la majorité des membres en exercice.



Commune de TAIARAPU-EST

**NOTE DE PRESENTATION**  
**N° 55/2021/CTE**

**OBJET :** Délibération s'engageant à obtenir les autorisations de passage amiables des propriétaires concernés par l'opération « rénovation des antennes et pose de compteurs individuels sur le réseau alimenté par la source Van Bastolaer » et à défaut à lancer la procédure visant à demander au haut-commissaire de la République d'instituer une servitude d'eau sur ces parcelles privées.

**P.J.** : Plan

Dans le prolongement de la délibération n°54/2021/CTE approuvant l'opération « rénovation des antennes et pose de compteurs individuels sur le réseau alimenté par la source Van Bastolaer », le conseil municipal doit s'engager à obtenir les autorisations de passage amiables des propriétaires concernés par les travaux et, à défaut, à lancer la procédure visant à demander au haut-commissaire de la République d'instituer une servitude d'eau sur ces parcelles privées.

Tel est le projet de la délibération qui vous est soumis pour approbation.



Commune de TAIARAPU-EST

**DELIBERATION N°55/2021/CTE du 28/10/2021**

S'engageant à obtenir les autorisations de passage amiables des propriétaires concernés par l'opération « rénovation des antennes et pose de compteurs individuels sur le réseau alimenté par la source Van Bastolaer », et à défaut à lancer la procédure visant à demander au haut-commissaire de la République d'instituer une servitude d'eau sur ces parcelles privées.

**- LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU EST -  
Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;  
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n° 71/1028 du 21 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 ;
- Vu le décret n° 72.407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu le décret n°80-918 du 13 novembre 1980 portant notamment application de la loi n°77-1460 du 29 décembre 1977 susvisée ;
- Vu le Contrat de Développement et de Transformation
- Vu l'avis du conseil d'exploitation du SPIC de l'eau en date du 27 octobre 2021 ;
- Vu la délibération 54/2021/CTE approuvant l'opération « rénovation des antennes et pose de compteurs individuels sur le réseau alimenté par la source Van Bastolaer ».
- Oui l'exposé du maire ;

**Après en avoir délibéré en sa séance du 28/10/2021**

**- ADOPTE-**

**Article 1er :** Le conseil municipal s'engage à obtenir les autorisations de passage amiables des propriétaires concernés par l'opération « rénovation des antennes et pose de compteurs individuels sur le réseau alimenté par la source Van Bastolaer », et à défaut à lancer la procédure visant à demander au haut-commissaire de la République d'instituer une servitude d'eau sur ces parcelles privées.

**Article 2 :** Les secteurs concernés par ces autorisations de passage amiables ou par l'institution d'une servitude d'eau figurent sur le plan annexé.

**Article 3 :** Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 4 :** La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au chef de la subdivision administrative des Îles du vent.

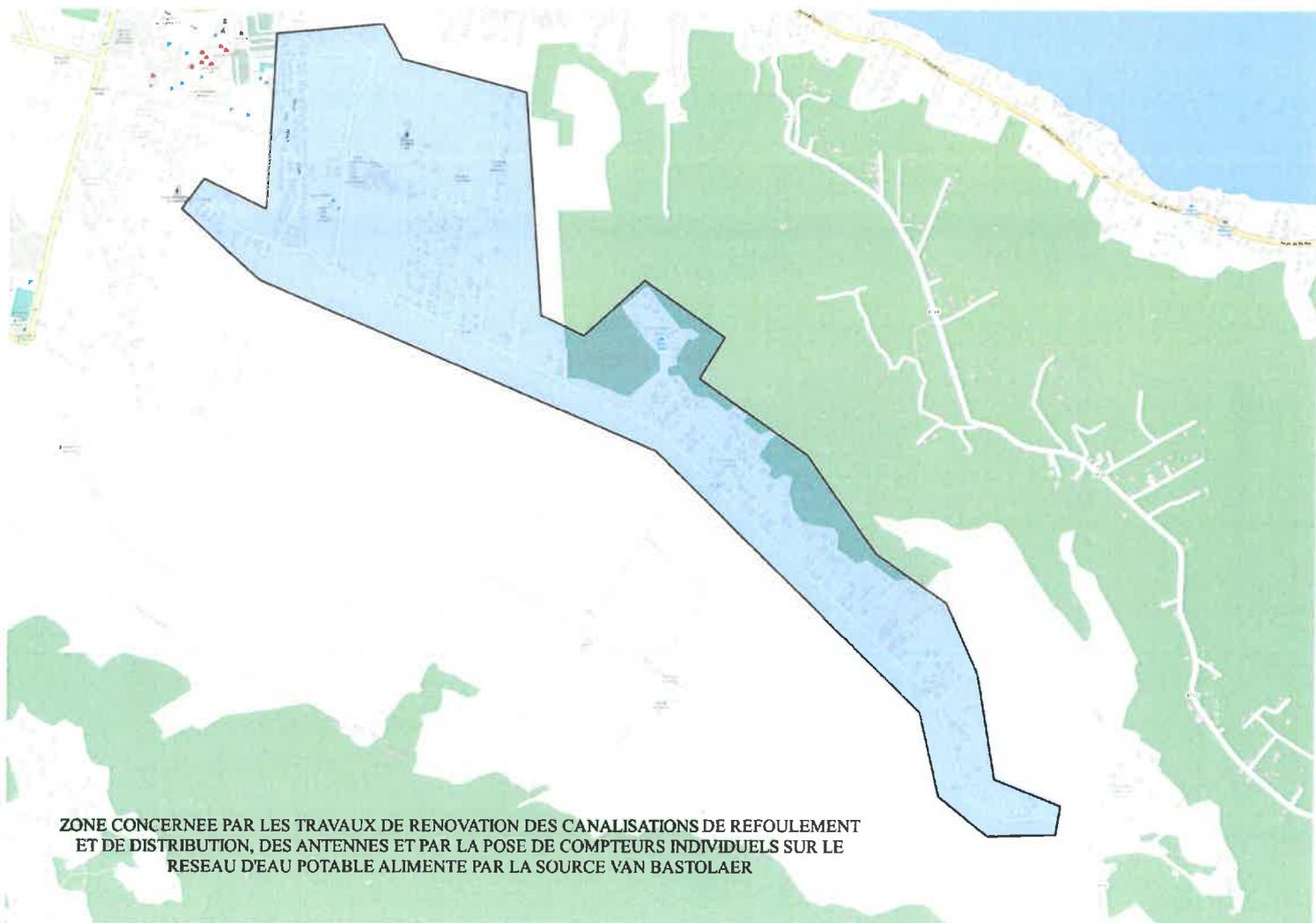
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Anthony JAMET

Le Maire de la commune de Tairapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le ...1.9.NOV. 2021.....



**ZONE CONCERNEE PAR LES TRAVAUX DE RENOVATION DES CANALISATIONS DE REFOULEMENT  
ET DE DISTRIBUTION, DES ANTENNES ET PAR LA POSE DE COMPTEURS INDIVIDUELS SUR LE  
RESEAU D'EAU POTABLE ALIMENTE PAR LA SOURCE VAN BASTOLAER**